

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1290**16 décembre 2004****SOMMAIRE**

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants)			
S.A., Luxembourg	61902	Liljefors & Linde, S.à r.l., Luxembourg	61909
Adami S.A., Luxembourg	61891	Lutsinia S.A., Luxembourg	61907
Akhenaton Holding S.A., Luxembourg	61912	M.I.N.D. Holding S.A., Luxembourg	61905
Andreosso Carrelages, S.à r.l., Alzingen	61911	MediaWin & Partners S.A., Luxembourg	61913
Andreosso Marbres, S.à r.l., Alzingen	61911	MP Business S.A.H.	61904
Antan Holding S.A., Luxembourg	61906	Müller Fressnapf GmbH, Bertrange	61910
Antan Holding S.A., Luxembourg	61906	Nexxar Group Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61880
Apple Finance Holding S.A., Luxembourg	61902	Nic S.M.J., S.à r.l., Luxembourg	61908
BIMV S.A., Luxembourg	61874	Nic S.M.J., S.à r.l., Luxembourg	61908
Blue Chip Selection Advisory Company S.A.H., Luxembourg	61907	Noé Finance Holding S.A., Luxembourg	61903
Brasserie New Lagune, S.à r.l., Belvaux	61909	Opera Nazionale Montessori Lussemburgo, A.s.b.l., Luxembourg	61874
Brasserie New Lagune, S.à r.l., Belvaux	61909	P.F.L. S.A., Luxembourg	61875
C.M.P. S.A., Luxembourg	61911	Ratina Participations S.A., Luxembourg	61899
Candev Investments S.A., Luxembourg	61910	S-Trade S.A.H., Luxembourg	61909
Colombe Café, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	61896	Safret S.A., Esch-sur-Alzette	61906
Comptoir Foncier du Luxembourg S.A., Greven- macher	61912	Saft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61877
D-V8 S.A., Pétange	61889	Saft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	61879
Datheda Investment S.A., Luxembourg	61909	Santermanno International S.A., Luxembourg ..	61908
Dentsply Benelux, S.à r.l., Luxembourg	61907	Seven Conseils S.A., Pétange	61912
Deyme, S.à r.l., Luxembourg	61901	Sevsyl S.A., Luxembourg	61893
Deyme, S.à r.l., Luxembourg	61901	SINOPIA Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg	61903
Dipta S.A., Munsbach	61913	Société du Parking Théâtre S.A., Luxembourg ..	61888
Eurix Europe S.A., Luxembourg	61911	Stili S.A., Luxembourg	61879
Eurolux Gestion S.A., Luxembourg	61908	SVT Brandschutzanlagen, S.à r.l., Mertert	61892
Europa Capital, S.à r.l., Luxembourg	61913	Tama, S.à r.l., Pétange	61913
Fiduciaire Marc Muller, S.à r.l., Luxembourg	61874	Tarifa Investments S.A., Luxembourg	61874
Gate Gourmet Holding S.C.A., Luxembourg	61904	Tarifa Investments S.A., Luxembourg	61874
Global Press S.A., Luxembourg	61905	Tarifa Investments S.A., Luxembourg	61874
Global Press S.A., Luxembourg	61905	Tilman S.A., Luxembourg	61898
Harmony Hall S.A., Luxembourg	61887	Tilman S.A., Luxembourg	61899
HLG Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Niederanven ..	61875	Viewfield Holding S.A., Luxembourg	61910
HLG Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Niederanven ..	61876	Visbach Investissements S.A., Luxembourg	61911
I.I.T. S.A., Luxembourg	61892	Vitec Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	61879
Inter Ikea Finance S.A. Holding, Luxembourg	61902	VLF, S.à r.l., Luxembourg	61886
Isor 2000 S.A., Pétange	61907	(The) West of England Ship Owners Mutual Insu- rance Association (Luxembourg), Luxembourg .	61900
Isor 2000 S.A., Pétange	61907	Xipidis S.A., Luxembourg	61903
Ixus Conseil S.A., Luxembourg	61911	Zunis S.A., Luxembourg	61912
Karissa Holding S.A., Luxembourg	61910	Zunis S.A., Luxembourg	61912
Kina S.A., Luxembourg	61913		
Larzi S.A., Luxembourg	61910		

TARIFA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.347.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(084841.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

TARIFA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.347.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(084839.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

TARIFA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(084837.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

OPERA NAZIONALE MONTESSORI LUSSEMBURGO, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1269 Luxembourg, 2, rue Marguerite de Busbach.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(084905.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 53.311.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Signature.

(084972.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

BIMV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Asselman.

(084733.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

P.F.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.050.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01991, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Pour P.F.L. S.A., Société Anonyme

G. Birchen

Administrateur

(084677.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

HLG INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
(anc. HEG INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
H. R. Luxemburg B 88.631.

Im Jahre zweitausendvier, den dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) Frau Tanja Lahoda, Diplom-Ingenieur, geboren in Trier (Deutschland), am 17. August 1970, wohnhaft in L-5898 Syren, 4, Wieweschgaessel;

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH, mit Sitz in D-44135 Dortmund, Schönhauser Strasse 15, eingetragen beim Amtsgericht Dortmund unter der Nummer HRB 14.037,

hier vertreten durch Herrn Martin Gersiek, Bauingenieur, wohnhaft in D-44227 Dortmund, Henriettenweg 57, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer mit Alleinvertretungsrecht;

3) Herr Daniel Girogetti, technischer Ingenieur, geboren in Luxemburg, am 18. März 1971, wohnhaft in L-5898 Syren, 4, Wieweschgaessel;

4) Herr Martin Gersiek, vorbenannt, geboren in Bremen (Deutschland) am 27. Februar 1955, handelnd in seiner Eigenschaft als administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft.

Welche Komparenten, den amtierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I. Die Komparenten sub 1) und 2) sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HEG INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., mit Sitz in L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 8. August 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1.464 vom 10. Oktober 2002.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 88.631.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzig tausend Euro (EUR 25.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je zweihundert fünfzig Euro (EUR 250,-).

Diese einhundert (100) Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Frau Tanja Lahoda, vorbenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
2) der Gesellschaft HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile	75
Total: einhundert Anteile	100

III. Die vorbenannte Gesellschaft HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH, durch ihren vorerwähnten Vertreter, erklärt fünfzig (50) Anteile an der genannten Gesellschaft, unter den gesetzlichen Gewährleistungen abzutreten wie folgt:

- fünfundzwanzig (25) Anteile an die dies annehmende Frau Tanja Lahoda, vorbenannt. Diese Abtretung fand statt zum Gesamtpreis von sechstausend zweihundert fünfzig Euro (EUR 6.250,-), welchen Betrag die vorbenannte Gesellschaft HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH, durch ihren vorerwähnten Vertreter, bekennt vor der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und ohne die Anwesenheit des unterzeichneten Notars von Frau Tanja Lahoda, vorbenannt, erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel;

- fünfundzwanzig (25) Anteile an den dies annehmenden Herrn Daniel Giorgetti, vorbenannt. Diese Abtretung fand statt zum Gesamtpreis von sechstausend zweihundert fünfzig Euro (EUR 6.250,-), welchen Betrag die vorbenannte Gesellschaft HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH, durch ihren vorerwähnten Vertreter, bekennt vor der Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde und ohne die Anwesenheit des unterzeichneten Notars von Herrn Daniel Giorgetti, vorbenannt, erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

IV. Frau Tanja Lahoda und Herr Daniel Giorgetti, vorbenannt, welche erklären die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, sind ab heutigem Tage, in alle, mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Der Zedent und die Zessionare erklären dass sie die tatsächlichen Empfänger der vorerwähnten Transaktion sind.

Die Zessionare erklären des weiteren dass das Kapital, welches zur Bezahlung der vorhergehenden Abtretungen von Gesellschaftsanteilen diente, nicht aus Drogenhandel oder einer anderen Verletzung des Artikels 506-1 des luxemburgischen Strafgesetzbuches, stammt.

V. Frau Tanja Lahoda und Herr Martin Gersiek, vorbenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als technischer respektiv administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft, erklären die vorbezeichneten Abtretungen von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft anzunehmen.

VI. Alsdann vereinigen sich die vorbenannten Komparenten sub 1) bis 3), handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung, zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Namen der Gesellschaft in HLG INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l. umzuändern. Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft erhält somit folgenden Wortlaut:
«Die Gesellschaft nimmt die Benennung HLG INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., an.»

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Abtretungen von Gesellschaftsanteilen, beschliessen die Gesellschafter den Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzig tausend Euro (EUR 25.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-).

Diese Anteile gehören den Gesellschaftern wie folgt:

1) Frau Tanja Lahoda, Diplom-Ingenieur, geboren in Trier (Deutschland) am 17. August 1970, wohnhaft in L-5898 Syren, 4, Wieweschgaessel, fünfzig Anteile	50
2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts HEG BERATENDE INGENIEURE GmbH, mit Sitz in D-44135 Dortmund, Schönhauser Strasse 15, eingetragen beim Amtsgericht Dortmund unter der Nummer HRB 14037, fünfundzwanzig Anteile	25
3) Herr Daniel GIORGETTI, technischer Ingenieur, geboren in Luxemburg am 18. März 1971, wohnhaft in L-5898 Syren, 4, Wieweschgaessel, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	100

Sämtliche Anteile sind voll eingezahlt.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Artikel 9 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

Sämtliche Bestimmungen betreffend die Geschäftsführung müssen durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens achtzig Prozent (80 %) des Gesellschaftskapitals vertreten, gefasst werden.»

VII. Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-), fallen der Gesellschaft zur Last, welche sich dazu verpflichtet, jedoch bleiben sämtliche Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch verpflichtet.

VIII. Die Gesellschafter, erwählen Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. Lahoda, M. Gersiek, D. Giorgetti, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 18. Oktober 2004.

T. Metzler.

(084857.3/222/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

HLG INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. HEG INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l.).

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 88.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 18 octobre 2004.

T. Metzler.

(084859.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.697.

In the year two thousand and four, on the thirty-first day of the month of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the associates of SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated on 30th October 2003 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1,245 of 25th November 2003.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 14th January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 309 of the 17th March 2004.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary, and scrutineer M^e Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number and Class of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 420,000 Class A Shares and all 21,400 Class B Shares in issue were represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from eleven million and thirty-five thousand Euro (EUR 11,035,000) to twelve million Euro (EUR 12,000,000) by the issue (pursuant to the waiver of pre-emptive rights referred to hereafter, the «Waiver») of 38,600 new Class B Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each; subscription (pursuant to the Waiver) to the new Class B Shares to be issued at nominal value and payment of the subscription price thereof by way of contribution in cash of nine hundred and sixty five thousand Euro (EUR 965,000) by SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., an existing shareholder of the Company; consequential amendment of article 5.1. of the articles of incorporation; waiver of any preemptive subscription rights of existing shareholders (and consequentially of the proportional issue of Class A Shares).

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved, the existing shareholders waiving any pre-emptive subscription rights of existing shareholders (and consequentially of the proportional issue of Class A Shares), to increase the issued share capital from eleven million and thirty-five thousand Euro (EUR 11,035,000) to twelve million Euro (EUR 12,000,000) by the issue of 38,600 new Class B Shares of a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) pursuant to the subscription and payment received by the Company as set out hereafter.

All the newly issued Class B shares are subscribed by SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 102.355 represented by M^e Toinon Hoss, aforementioned, acting pursuant to a proxy for the contribution in cash of nine hundred and sixty five thousand Euro (EUR 965,000) which shall remain attached to the present deed.

Proof of the above contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary. Consequential to the preceding increase of the share capital of the Company and the issue of Class B Shares as aforementioned the meeting resolved to amend article 5.1. of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at twelve million Euro (EUR 12,000,000) divided into four hundred and twenty (420,000) Class A Shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and sixty thousand (60,000) Class B Shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each, with such rights as set out in the present Articles of Incorporation.»

The meeting noted that following the above capital increase and issue of Shares, the share capital of the Company was held as follows:

Shareholder	Number and class of Shares
(1) Doughty Hanson & Co IV Nominees One Limited	170,354 Class A Shares
(2) Doughty Hanson & Co IV Nominees Two Limited	177,215 Class A Shares
(3) Doughty Hanson & Co IV Nominees Three Limited	6,606 Class A Shares
(4) Doughty Hanson & Co IV Nominees Four Limited	31,710 Class A Shares
(5) Officers Nominees Limited	7,644 Class A Shares
(6) HVB Offene Unternehmensbeteiligungs-AG	26,471 Class A Shares
Total Class A Shares	420,000 Class A Shares
SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l.	60,000 Class B Shares
Total Class B Shares	60,000 Class B Shares
Total Shares	480,000

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at twelve thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et unième jour du mois d'août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée le 30 octobre 2003 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1245 du 25 novembre 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309 du 17 mars 2004.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et comme scrutateur M^e Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre et la classe de parts sociales détenues par chacun est repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 420.000 Parts Sociales de Classe A et toutes les 21.400 Parts Sociales de Classe B émises étaient représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

Augmentation du capital social émis de la Société de onze millions trente-cinq mille euros (11.035.000 EUR) à douze millions d'euros (12.000.000 EUR) par l'émission (conformément à la renonciation aux droits de souscription préférentiels désigné ci-après la «Renonciation») de 38.600 nouvelles Parts Sociales Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, souscription (conformément à la Renonciation) des nouvelles Parts Sociales Classe B devant être émises à la valeur nominale et paiement du prix de souscription par voie d'apport en espèces de neuf cent soixante-cinq mille euros (965.000 EUR) par SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l. un associé existant de la Société; modification en conséquence de l'article 5.1. des statuts; renonciation à tout droit de souscription préférentiel des associés existants (et en même temps à l'émission dans des proportions identiques de Parts Sociales de Classe A).

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé, les associés existants renonçant à tout droit de souscription préférentiel des associés existants (et en même temps à l'émission dans des proportions identiques de Parts Sociales de Classe A), d'augmenter le capital social émis de onze millions trente-cinq mille euros (11.035.000 EUR) à douze millions d'euros (12.000.000 EUR) par l'émission de 38.600 nouvelles Parts Sociales Classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) conformément à la souscription et au paiement reçu par la Société tel que décrit ci-après.

Toutes les nouvelles Parts Sociales de Classe B sont souscrites par SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.355 représentée par M^e Toinon Hoss, prémentionnée, agissant conformément à une procuration, en contrepartie d'un apport en espèces de neuf cent soixante-cinq mille euros (EUR 965.000), qui restera annexée au présent acte.

Preuve de l'apport en espèces à la Société a été donnée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation de capital social de la Société qui précède et de l'émission de Parts Sociales Classe B tel que prémentionnée l'assemblée a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts qui devra être lu comme suit: «Le capital social émis de la Société est fixé à douze millions d'Euros (EUR 12.000.000) divisé en quatre cent vingt mille (420.000) Parts Sociales de Classe A ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) et soixante mille (60.000) Parts Sociales de Classe B ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25), ayant les droits décrits dans les présents Statuts».

L'assemblée a constaté que suite à l'augmentation de capital ci-dessus et à l'émission de Parts Sociales, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Nombres et classe de Parts Sociales
(1) Doughty Hanson &Co IV Nominees One Limited	170.354 Parts Sociales de Classe A
(2) Doughty Hanson &Co IV Nominees Two Limited	177.215 Parts Sociales de Classe A
(3) Doughty Hanson &Co IV Nominees Three Limited	6.606 Parts Sociales de Classe A
(4) Doughty Hanson &Co IV Nominees Four Limited	31.710 Parts Sociales de Classe A
(5) Officers Nominees Limited	7.644 Parts Sociales de Classe A
(6) HVB Offene Unternehmensbeteiligungs-AG	26.471 Parts Sociales de Classe A
Total des Parts Sociales de Classe A	420.000 Parts Sociales de Classe A

(7) SAFT OPERATIONAL INVESTMENT, S.à r.l.	60.000 Parts Sociales de Classe B
Total des Parts Sociales B	60.000 Parts Sociales de Classe B
Total des Parts Sociales	480.000

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à douze mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties ci avant, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 97, case 10. – Reçu 9.650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J. Elvinger.

(082820.3/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.697.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature.

(082822.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

VITEC LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 67.579.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2004

Renouvellement du mandat des gérants actuels:

- Monsieur Roland Peate, gérant, né le 17 mai 1948 à London, Grande-Bretagne, et demeurant à 25, Suffield Close, CR2 8 SZ South Croydon, Grande-Bretagne;

- Monsieur Paolo Agostinelli, gérant, né le 3 juin à S. Bonifacio, Vérone (Italie), et demeurant à 18, Via Pisanello, 37047 San Bonifacio, Vérone (Italie);

- Monsieur François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), et demeurant à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2005.

Renouvellement du mandat du réviseur de la société:

- KPMG AUDIT, avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083737.3/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

STILI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.470.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(085020.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

NEXXAR GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 103.393.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-eighth day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

NEXXAR GROUP BERMUDA LTD., a company incorporated and organized under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 35465,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 17, 2004.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Objecte - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name NEXXAR GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers of class A and managers of class B. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of class A acting jointly with any manager of class B of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager of class A and any manager of class B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits**Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General Provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, NEXXAR GROUP BERMUDA Ltd., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole Partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers of class A

- Frank Angrisani, a corporate executive, born on 18 November 1950 in Newark, New Jersey USA, residing at 5 Quail Ridge Road, Saddle River, New Jersey 07458 USA;

- Benjamin Marcel Cukier, a corporate executive, born on 25 May 1972 in New York City, New York USA, residing at 10-9th Avenue, Apartment 104, San Mateo, California 94401 USA;

- Eric Rennard Eaton, a corporate executive, born on 2 February 1954 in Montgomery, Alabama USA, residing at 602 Florence Road, River Vale, New Jersey 07675 USA.

Managers of class B

- Bart Zech, jurist, born on September 5, 1969 in Putten, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Patrice Gallasin, jurist, born on December 9, 1970 in Villers Semeuse, France, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Joost Tulkens, jurist, born on April 26, 1973 in Someren, The Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

NEXXAR GROUP BERMUDA LTD., une société de droit des Bermudes avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 35465,

ici représenté par Monsieur Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination NEXXAR GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, - certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou

représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

NEXXAR GROUP BERMUDA Ltd., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée

Gérants de classe A

- Frank Angrisani, gérant de société, né le 18 novembre 1950 à Newark, New Jersey USA, résidant à 5 Quail Ridge Road, Saddle River, New Jersey 07458 USA;
- Benjamin Marcel Cukier, gérant de société, né le 25 mai 1972 à New York City, New York USA, résidant à 10-9th Avenue, Apartment 104, San Mateo, California 94401 USA;
- Eric Rennard Eaton, gérant de société, né le 2 février 1954 à Montgomery, Alabama USA, résidant à 602 Florence Road, River Vale, New Jersey 07675 USA.

Gérants de classe B

- Bart Zech, juriste, né le 5 septembre, 1969 à Putten, Pays-Bas, résidant au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Patrice Gallasin, juriste, né le 9 décembre 1970 à Villers Semeuse, France, résidant au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Joost Tulkens, juriste, né le 26 avril 1973, à Someren, Pays-Bas, résidant au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 octobre 2004, vol. 428, fol. 88, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(083110.3/242/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2004.

VLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.108.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 4 novembre 2003

Renouvellement du mandat des gérants actuels:

- Monsieur Roland Peate, gérant, né le 17 mai 1948 à London, Grande Bretagne, et demeurant à 25, Suffield Close, CR2 8 SZ South Croydon, Grande-Bretagne;

- Monsieur Paolo Agostinelli, gérant, né le 3 juin à S. Bonifacio, Vérone (Italie), et demeurant à 18, Via Pisanello, 37047 San Bonifacio, Vérone (Italie);

- Monsieur François Brouxel, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), et demeurant à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2004.

Renouvellement du mandat du réviseur de la société:

- KPMG AUDIT, avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083740.3/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

HARMONY HALL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.696.

*Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue de façon extraordinaire
à Luxembourg en date du 30 juin 2004*

Bureau:

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de SELLA TRUST LUX S.A.

L'Assemblée Générale nomme comme scrutateur M. Carlo Wetzal et désigne comme secrétaire Mme Sahra Court, tous présents et acceptant.

Exposé du président:

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- Que les actionnaires ont été informés de l'ajournement de l'Assemblée Générale Annuelle.
- Que les actionnaires présents ou représentés détiennent 1.500 actions, soit la totalité des actions émises, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation, tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leur délibération;
- Que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Démissions et nominations statutaires d'un nouvel administrateur.
6. Changement de commissaire aux comptes.
7. Décision en application avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale entérine son ajournement à la date du 30 juin 2004.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes et fournit des détails explicatifs au sujet du bilan et du compte de profits et pertes soumis à la présente assemblée.

Ensuite et après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et chacune séparément les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution

Le rapport du commissaire aux comptes est lu et approuvé.

Deuxième résolution

Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 sont approuvés tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de la répartition du résultat annuel de la façon suivante:

	EUR
Perte 2002	15.435,28
Perte 2003	31.329,88
Affectation à la réserve légale (limitée à 10 % du capital).....	0
Résultat disponible.....	- 15.984,60
Résultats reportés antérieurs	- 1.885.594,97
Résultat à reporter	- 1.901.579,57
Dividende	0
Solde.....	- 1.901.579,57

Le solde, soit EUR - 1.901.579,57 sera affecté au poste «Résultats reportés».

Quatrième résolution

Décharge de leur gestion est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Samuel Haas et d'Olivier Wusarczuk en tant qu'administrateurs et nomme en remplacement M. Marco Minoli, avocat membre du barreau de Turin, Italie, domicilié professionnellement au 11 via Po, Turin, Italie, et MILESTONE, S.à r.l., gestionnaire de sociétés, domiciliée professionnellement au 7, Grand-Rue, Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de MAZARS S.A., en tant que commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., avec adresse à L-2017 Luxembourg, 9B boulevard Prince Henri.

Septième résolution

En application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, les actionnaires sont appelés à se prononcer sur la poursuite des activités de la société ou sa dissolution, eu égard à la perte de la totalité du capital social, telle que reflétée dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Les actionnaires décident à l'unanimité de poursuivre les activités de la société.

Décharge expresse, entière, et spéciale est donnée aux administrateurs en ce qui concerne l'application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 jusqu'à ce jour, et notamment, sans que cette énumération soit exhaustive, quant à la date à laquelle cette question a été soumise à l'assemblée des actionnaires et quant à la date à laquelle la perte du capital a été constatée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 10.00 heures.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

C. Wetzel / SELLA TRUST LUX S.A. / S. Court

Scrutateur / Président / Secrétaire

Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale statutaire du 30 juin 2004

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité déployée par votre société durant cet exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et aux statuts, les bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, votre société avait EUR 3.892,41 en compte en banque et EUR 50.015,- en immobilisations corporelles.

Pour ce qui est des charges, les frais de fonctionnement ont été de EUR 10.032,06, nous avons amorti EUR 402.886,98 en correction de valeurs sur immobilisations et nous avons comptabilisé EUR 209.225,35 en Intérêts et Charges Assimilées.

Nous avons comptabilisé EUR 590.814,51 en produits des actifs circulants ce qui fait que la perte de l'exercice se chiffre à EUR 31.329,88 que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Par vote spécial, nous vous prions de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour Le conseil d'administration

SELLA TRUST LUX S.A.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05851. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(083825.3/1039/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

SOCIETE DU PARKING THEATRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 18.741.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 mai 2004

L'assemblée générale ordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée Générale Ordinaire, en confirmation de la cooptation effectuée par le conseil d'administration en date du 20 février 2004, approuve à l'unanimité la nomination de Madame Sandrine Muller comme nouvel administrateur en remplacement de son père Monsieur Gérard Muller jusqu'aux élections du conseil d'administration en 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme à l'unanimité Monsieur Michel Birel comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guy Rosseljong jusqu'aux élections du conseil d'administration en 2006.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Pierre Schmit, commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

L'Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, réf. LSO-AS04711. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083756.3/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

D-V8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 103.470.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

Ont comparu:

- 1) Mademoiselle Antoinette Di Stasi, employée privée, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 31, rue du Moulin;
- 2) Monsieur Jean Kayser, employé privé, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de D-V8 S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'étude de conception, la gestion de projets et la réalisation de dossiers techniques dans le domaine des machines outils et spéciales.

De plus, elle a pour objet le négoce, ainsi que l'import et l'export de tous équipements.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-), représenté par cent (100) actions de trois cent vingt-cinq euros (EUR 325,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Exceptionnellement le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du président du conseil d'administration. La signature d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mil cinq.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Mademoiselle Antoinette Di Stasi, prénommée, soixante-quinze actions	75
2) par Monsieur Jean Kayser, prénommé, vingt-cinq actions.	25
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Claude Mari, conseil en entreprises, né à Vesoul (France) le 14 août 1961, demeurant à F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or, 9, route de Lyon, Administrateur et Président;

b) Madame Béatrice Brun, employée privée, née à Arcachon (France) le 15 décembre 1961, demeurant à F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or, 9, route de Lyon, Administrateur;

c) Monsieur André Jean Begtine, professeur en retraite, né à Beja (Tunisie) le 22 mars 1935, demeurant à F-83500 La Seyne-sur-Mer, 745, rue Professeur Raphaël Dubois, Administrateur.

- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Mariette Lietz, employée privée, née à Luxembourg, le 10 octobre 1953, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Di Stasi, J. Kayser, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 9, case 6. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 octobre 2004.

T. Metzler.

(084342.3/222/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

ADAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 45.442.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 18 août 2004

Les comptes clôturés au 30 juin 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2003.

Les mandats de Federico Ventura, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2009 se compose comme suit:

- Federico Ventura, dottore commercialista, demeurant professionnellement à Galleria del Corso, 2, I-20122 Milano,
 - Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2009 est:
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ADAMI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084970.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

SVT BRANDSCHUTZANLAGEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 68.516.

Im Jahre zweitausendvier, den siebten September.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft deutschen Rechtes SVT SYSTEM- UND VERFAHRENSTECHNIK VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Sitz in D-21217 Seevetal, Glüsingerstrasse 86,

für welche handelt Herr Thomas Seitz, Geschäftsführer, wohnhaft in D-22609 Hamburg, Ohnhorststrasse, 32,

hier vertreten durch Herrn Alain Bingen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Diekirch,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche nach ne varietur Paraphierung, durch den Komparenten und den Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die SVT SYSTEM- UND VERFAHRENSTECHNIK VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH handelnd in ihrer Funktion als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SVT BRANDSCHUTZANLAGEN, S.à r.l., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, gegründet zufolge Urkunde des Notars Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, vom 6. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 324 vom 7. Mai 1999,

Der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die Gesellschaftin nimmt den Rücktritt von Herr Rolf Reimers, Geschäftsmann, wohnhaft in D-21435 Stelle, Rosenweide, 3, Hougenlann, als Geschäftsführer an, erteilt ihm Entlast für sein Mandat und ernennt zum neuen Geschäftsführer:

Herr Werner Kaspari, Geschäftsmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Im Sabel, 31.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftszweck und somit Artikel 3 der Statuten umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Planung, der Bau und die Instandhaltung von Löschanlagen, insbesondere VDS- anerkannten Sprinkleranlagen, das Ausführen von Rohrinnensanierungen, baulicher Brandschutz sowie jegliche Tätigkeit in Verbindung mit dem baulichen Brandschutz.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bingen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 septembre 2004, vol. 614, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 octobre 2004.

F. Unsen.

(084776.3/234/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

I.I.T. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 63.992.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour I.I.T. S.A.

R. Thillens

Le liquidateur

(085015.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

SEVSYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 103.494.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524, représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2004.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

représentée par Madame Annie Lyon, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEVSYL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 13 octobre 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces,

en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de janvier à 8.20 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	1.999
2) par ECOREAL S.A., prénommée, une action	1
Total: deux mille actions	2.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 3.600,- (trois mille six cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;

2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;

3. La société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.766.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

La société à responsabilité limitée ELPERS & Co., Réviseurs d'entreprises, avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.348.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'elle connue, donnée à la personne comparante, agissant es-dites qualités, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Lyon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 19, case 7. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 octobre 2004.

T. Metzler.

(084798.3/222/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

COLOMBE CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 49, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 103.499.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée COLOMBE S.A. avec siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts,

constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour et avant les présentes, numéro de son répertoire et qui sera formalisé en temps de droit,

représentée par Monsieur Ramdame Kaci, administrateur de société, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts,

agissant comme administrateur-délégué de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par décision des actionnaires prise à la suite de l'acte constitutif prédit et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la prédite société étant valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

2.- Mademoiselle Djamila Kaci, sans état, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts,

non présente, ici représenté par Monsieur Ramdame Kaci, administrateur de sociétés, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Ait Bouaddou (Algérie), le 10 août 2004,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

3.- Monsieur Ali Kaci, employé privé, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts,

non présent, ici représenté par Monsieur Ramdame Kaci, administrateur de sociétés, demeurant à L-4303 Esch-sur-Alzette, 10, rue des Remparts, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Esch-sur-Alzette, le 20 septembre 2004.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de COLOMBE CAFE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1) la société anonyme COLOMBE S.A.	90 parts
2) Mademoiselle Djamila Kaci	5 parts
3) et Monsieur Ali Kaci	5 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagé par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Ramdame Kaci, prénommé.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

3. L'adresse du siège social de la société est établi à L-4251 Esch-sur-Alzette, 49, rue du Moulin.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kaci, A. Kaci, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2004, vol. 900, fol. 85, case 8. – Reçu 124,00 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 septembre 2004.

A. Biel.

(084878.3/203/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**TILMAN S.A., Société Anonyme,
(anc. BOKIM S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.528.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOKIM S.A., avec siège social à Mamer, constituée suivant acte notarié en date du 13 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 37 du 12 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Aurélie Hardy, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Seignert, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Wittner, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination sociale.
- 2.- Transfert du siège social.
- 3.- Insertion d'un capital autorisé avec suppression du droit de souscription préférentiel.
- 4.- Mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en TILMAN S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TILMAN S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Mamer à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

Les actionnaires étant tous présents ou représentés à la présente Assemblée, ils déclarent d'ores et déjà à l'unanimité des voix renoncer à tout droit de souscription préférentiel dans le cadre du capital autorisé et renoncent au rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé, avec ou sans émission d'actions nouvelles, et notamment sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5 des statuts est complété par les dispositions suivantes:

«Capital autorisé

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 300.000,- (trois cent mille euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 octobre 2009 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels savoir Messieurs Jacques Delhez, Yvan Tuts et Raoul Bontemps et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat à ce jour.

Elle accepte également la démission du commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A. et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean Tilman comme administrateur pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010.

Sont appelés comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010:

a) La société anonyme de droit belge TILMAN S.A., avec siège social à B-5377 Baillonville, 15, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce de Dinant sous le numéro 47085.

b) La société anonyme de droit luxembourgeois SOGEXFI S.A., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.056.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg B 71.178, comme nouveau commissaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Hardy, I. Seignert, L. Wittner et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2004, vol. 428, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(085210.3/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

TILMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 octobre 2004.

H. Hellinckx.

(085212.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

RATINA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 70.485.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société que le siège social de la Société a été transféré avec effet rétroactif du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV04076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084662.3/556/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION
(LUXEMBOURG), Association d'Assurance Mutuelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.963.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 septembre 2004 que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs, leur mandat prendra fin en 2005:

- Sulaiman Ibrahim al Bassam, né le 29 avril 1949 à Basrah, Iraq et demeurant à P.O. Box 24981 Safat 13110 Koweït,
- Mohamed Salem Obaid Aldhaheiri, né le 14 août 1961 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis et demeurant à PO Box 46610, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis,
- Khalil Ibrahim al-Gannas, né le 8 avril 1951 à Koweït, Koweït et demeurant à P.O. Box 8591 Riyadh 11492, Arabie Saoudite,
- Howard Victor Boyd, né le 26 juin 1944 à Cape Town, Afrique du Sud et demeurant à Kleinwaterstraat 86, Schilde, 2970 Antwerp, Belgique,
- Antony Roderick Chichester Bancroft Cooke, né le 24 juillet 1941 à Basingstoke, Grande-Bretagne et demeurant à Poland Court, Odiham, Hampshire, RG29 1JL, Grande-Bretagne,
- Lamarr Breland Cooler, né le 8 septembre 1948 à Beauford, Caroline du Sud, Etats Unis et demeurant à 9989 S.W. 125 Terrace, Miami, Florida, 33176, Etats-Unis,
- George Stavros Coumantaros, né le 23 juillet 1922 à Londres, Grande-Bretagne et demeurant au 944 Fith Avenue, New York, New York 10021 (Etats-Unis),
- Ludwig Criel, né le 27 octobre 1951 à Sleidinge, Belgique et demeurant à Dennenlaan 62, B-9120 Haasdonk (Belgique),
- Hristo Ivanov Donev né le 25 août 1950 à Strahilovo, Bulgarie et demeurant à 33, Ivan Aksakov Str. Ap 11, 9000 Varna, Bulgarie,
- James Andrew Drakos, né le 5 janvier 1950 à Greenwich, Connecticut, Etats-Unis et demeurant à 44 Rock Ridge Avenue, Greenwich, CT 06831, Etats-Unis,
- Mehmet Bülent Ergin, né le 1^{er} juillet 1948 à Izmir, Turquie et demeurant à Büyükdere Cad., Yapaikredi Plaza, A-Blok, K:12, 80620 Levent, Istanbul, Turquie,
- Jie Wei Gao, né le 28 janvier 1946 à Muping Province Shandong, Chine et demeurant à 1802, Block-A, Fang Cheng Yuan 3-QU Fang Zhuang, Feng Tai District 100078, Beijing, Chine,
- Jie Shao Huang, né le 9 mars 1953 à Hebei, Chine et demeurant à Flat 4, 24/F, Block A, Hongway Garden, 8 New Market Street, Sheung Wan, Hong Kong, Chine,
- Tagir Izmailov, né le 6 janvier 1949 à Moscou, Russie et demeurant à Flat 2, Ul Novorossiyskoy, Respubliki 2A, Novorossiysk, 353900, Russie,
- Ejgil Kromann, né le 6 juin 1946 à Copenhague, Danemark et demeurant à 26 Sankt Annae Plads, 1250 Copenhague K, Danemark,
- Shao De Li, né le 2 août 1950 à Shanghai, Chine et demeurant à RM.2015, N° 1, 261 Mid Wu Lu Mu Qi Road, Shanghai, Chine,
- Peter George Livanos, né le 18 août 1958 à New-York, Etats-Unis et demeurant à Le Formentor, Apt 13B, Monaco 98000 (Monaco),
- Paul Robert Lorenz-Meyer, né le 30 janvier 1962 à Hambourg, Allemagne et demeurant au 64 Parkallee, 201434 Hambourg (Allemagne),
- Matheos Los, né le 26 juin 1944 à Chios, Grèce et demeurant à Flat 2, 18 Rosecroft Avenue, London NW3 7QB, Grande-Bretagne,
- Raymond Reginald Miles, né le 2 août 1944 à Londres, Grande-Bretagne et demeurant à 32 Redburn Street, Chelsea, London SW3 48X, Grande-Bretagne,
- Anthony Papadimitriou, né le 6 avril 1955 à Alexandria, Egypte et demeurant à Sygrou 241 and Alikarnassou 2, Nea Smyrni, Athens 171 22, Grèce,
- Tatiana Petalas, née le 15 mars 1973 à Genève, Suisse et demeurant au 7, avenue Princesse Grace, MC 98000 Monte Carlo (Monaco),
- Bernard Sauveur Sire, né le 12 août 1952 à Perpignan, France et demeurant à 705, avenue des Bigochets, 78670 Villennes, France,
- Susham Kumar Sood, né le 28 mars 1938 à Muktsar, Punjab, Inde et demeurant à 301 Marble Arch, 94, Pali Hill, Bandra, Mumbai 400 050, Inde,
- Arne Teigen, né le 5 mai 1937 à Askim, Norvège et demeurant à 6/2 Childom Place, Apt 16A, Soi Childom, Ploenchit Road, Bangkok 10330 Thaïlande,
- Stephen Amer van Dyck, né le 16 juin 1943 à Rochester, New-York, Etats-Unis et demeurant à Abbey's Way Tampa, Tampa, Florida 33602 (Etats-Unis),
- Haiming Wang, né le 26 juin 1952 à Liao Ning, Chine et demeurant à Guan Cheng Nan Yan 11-4B, Hai Dian District, Beijing, Chine,
- Geoffrey Woodford, né le 7 novembre 1946 à Londres, Angleterre et demeurant à Broomells Farm, Misbrooks Green Road, Dorking, Surrey RH5 4QQ, Grande-Bretagne.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 septembre 2004 que le mandat d'administrateur de la personne suivante a pris fin:

- João Manuel De Mello Franco, né le 29 novembre 1946 à Lisbonne, Portugal et demeurant à Travessa Da Legua Da Povia N° 5 4°DTO, 1250 Lisboa, Portugal.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 septembre 2004 que:
- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise pour un terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03600. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083753.3/1026/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

DEYME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 72.824.

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Luc Schaack, indépendant, demeurant à L-1240 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich, agissant tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de son épouse, Madame Jeanne Dumont, fonctionnaire, demeurant avec lui à L-1240 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 septembre 2004,

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant restera annexée aux présentes pour être formalisée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés de la société DEYME, S.à r.l., ayant son siège social à L-5959 Itzig, 67, rue de Hesperange, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 25 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 75 du 22 janvier 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 72.824.

II. Le capital social de la société s'élève à douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (EUR 124,-) Euros, entièrement souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Luc Schaack, préqualifié	75 parts
Madame Jeanne Dumont, préqualifiée.....	25 parts
Total:	100 parts

Sur ce, le comparant es-qualité qu'il agit et représentant l'intégralité du capital social, a déclaré se réunir en assemblée générale et il a pris la résolution suivante à l'unanimité:

Unique résolution

Il décide de transférer le siège de la société de Itzig à L-1420 Luxembourg, 105, avenue G. Diderich.

Par conséquent, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de huit cent trente (EUR 830,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. Schaack, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2004, vol. 428, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 octobre 2004.

U. Tholl.

(085250.3/232/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

DEYME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 105, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 72.824.

Statuts coordonnés suivant acte du 1^{er} octobre 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(085251.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

INTER IKEA FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, val Sainte-Coix.

R. C. Luxembourg B 11.539.

Constituée en date du 5 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 7 octobre 2002 selon acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1782 du 16 décembre 2002.

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la société du 19 août 2004 les décisions suivantes ont été prises:

1) Ont été nommés comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Per Ludvigsson, directeur de sociétés, demeurant à B-1410 Waterloo;
- Monsieur Sten Palmquist, directeur, demeurant à B-1410 Waterloo;
- Monsieur Ingvar Kamprad, directeur de sociétés, demeurant à CH-1066E Palinges;
- Monsieur Ole Damgaard Nielsen, directeur, demeurant à B-1410 Waterloo.

2) Messieurs Per Ludvigsson et Sten Palmquist sont reconduits dans leur fonction respective de Président et d'Administrateur-Délégué jusqu'à cette même date.

3) A été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en l'an 2005: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

400, route d'Esch - Boîte Postale 1443,
L-1014 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2004.

Pour la société
REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(083790.3/622/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

APPLE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 70.539.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 septembre 2004, enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2004, volume 529, folio 37, case 5;

I. - Que la société anonyme APPLE FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70539, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 699 du 20 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 791 du 24 mai 2002.

II. - Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme APPLE FINANCE HOLDING S.A. et qu'en tant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2004.

J. Seckler.

(083836.3/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

A.T.T.C. (ADVISORS IN TRUST AND TAX CONSULTANTS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 72.915.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(085059.3/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

SINOPIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 34.264.

Lors de l'assemblée générale reportée tenue en date du 13 septembre 2004, il a décidé de:

1. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
2. de renouveler les mandats des administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

- Monsieur Patrice Conxicoeur, demeurant 76, avenue Gambetta, F-92400 Courbevoie,
- Madame Caroline Brousse, demeurant 15, rue Clerc, F-75007 Paris,
- SINOPIA ASSET MANAGEMENT PARIS, ayant son siège social au 66, rue de la Chaussée d'Antin, F-75009 Paris,
- Monsieur Pierre Sequier, demeurant 66, rue de la Chaussée d'Antin, F-75009 Paris,
- Monsieur Philippe Goimard, demeurant 66, rue de la Chaussée d'Antin, F-75009 Paris.

3. de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège sociale au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084052.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

XIPIDIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 97.442.

Il résulte du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 25 juin 2004 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084420.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

NOE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 98.775.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 septembre 2004 que:

- Monsieur Andrey Zotov, demeurant 41, Drujoi Pr. Apt 2 pos Venti Krasnadar, Russie, a été coopté administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

La prochaine assemblée des actionnaires ratifiera cette cooptation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084870.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

GATE GOURMET HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.
(anc. GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A.)

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.446.

—
RECTIFICATIF

La Société a constaté que Monsieur Guy Harles avait été publié comme membre du conseil de surveillance de la société.

Monsieur Guy Harles n'a jamais fait partie du conseil de surveillance, composé de la façon suivante:

1) *entre la constitution au 8 mars 2002 et le 21 février 2003:*

- Monsieur Richard Ekleberry, avec adresse professionnelle à 301, Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Cornel Riklin, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SWY1 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Andrew Dechet, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

2) *depuis le 21 février 2003:*

- Monsieur Henning Boysen, avec adresse professionnelle à Flughafenstrasse 54, CH-8152 Glattburg, Suisse;

- Monsieur Jim Coulter, avec adresse professionnelle à Texas Pacific Group, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur William Franke, avec adresse professionnelle à 2525 East Camelback Road, Suite 800, Phoenix, AZ 85016, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Ivar Samren, avec adresse professionnelle à Flughafenstrasse 54, CH-8152 Glattburg, Suisse;

- Monsieur Cornel Riklin, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SWY1 5AD, Royaume-Uni;

- Monsieur Andrew Dechet, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET HOLDING S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2004, réf. LSO-AV00978. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(084166.3/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2004.

MP BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 87.137.

—
Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2004 tenue au siège social à 15h00

Bureau

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Eugène Moutschen.

Le Président choisit Etienne Proesmans comme scrutateur et désigne Graziella Blanquart en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

Les Administrateurs présents complètent le bureau.

Présences

L'Assemblée constate que toutes les actions sont présentes ou représentées.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont reçu une copie du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux Comptes, et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il n'est pas nécessaire de vérifier la conformité aux prescriptions légales des convocations pour la présente Assemblée.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport du Commissaire aux Comptes
3. Approbation des comptes au 31 décembre 2003
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux Administrateurs
6. Décharge au Commissaire aux Comptes
7. Démission
8. Nomination
9. Divers.

Délibérations

1. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes annuels à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

2. A l'unanimité, l'Assemblée décide:

- d'affecter le résultat à raison de EUR 3.117,- à la réserve légale,
- de reporter le solde du résultat à nouveau, soit EUR 59.421,32.

3. A l'unanimité, l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux Comptes.

4. A l'unanimité, l'Assemblée acte la démission de Didier de Coster du poste d'Administrateur à effet au 25 mars 2004 et entérine la nomination de Francis Hoogewerf au poste d'Administrateur. Il reprend le mandat de Didier de Coster expirant après l'Assemblée générale Ordinaire de 2007.

Plus rien n'apparaissant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 12.00 heures.

E. Moutschen / E. Proesmans / E. Proesmans / G. Blanquart / EMOLUX

Président / Administrateur-Délégué / Scrutateur / Secrétaire / Représentée par E. Moutschen

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084929.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

M.I.N.D. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.462.

Il résulte du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 25 juin 2004 que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko la Rocca de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084425.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2004.

GLOBAL PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.646.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

(085098.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

GLOBAL PRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.646.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

(085097.3/1035/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

SAFRET S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.085.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2004

L'an deux mille quatre, le quatorze septembre à 16 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (310) est représentée. Monsieur Kramer Horst préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée la FIDUCIAIRE CGS, S.à r.l. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Wagner Gaby.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Kramer Horst, né le 21 juillet 1940 et demeurant au 12, rue de la Paix, (F-57910) Neufgrange.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Kramer Horst.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au secrétaire, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

FIDUCIAIRE CGS, S.à r.l. / H. Kramer / G. Wagner

Secrétaire / Président / Scrutateur

Signature / - / -

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084933.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

ANTAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 80.926.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(085249.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

ANTAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 80.926.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(085254.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

DENTSPLY BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 92.724.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour DENTSPLY BENELUX, S.à r.l.

Signature

(085017.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

LUTSINIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 85.598.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085064.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.444.

—
Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour BLUE CHIP SELECTION ADVISORY COMPANY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(085055.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

ISOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 68.221.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AV03961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085113.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

ISOR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 68.221.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03962, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085115.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

NIC S.M.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R. C. Luxembourg B 84.643.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085117.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

NIC S.M.J., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.

R. C. Luxembourg B 84.643.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085123.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

EUROLUX GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 67.644.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085065.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

SANTERMANN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.403.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 1^{er} juin 2004

Les comptes clôturés au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2003.

Les mandats de Francesco Casoli, Gianna Pieralisi, Marc Muller, Pascale Loewen et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Giovanni Frezzotti et Marco Carletto, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Francesco Casoli, entrepreneur, demeurant professionnellement à Via Dante n. 288, I-60044 Fabriano (An),
- Gianna Pieralisi, entrepreneur, demeurant professionnellement à Via Dante n. 288, I-60044 Fabriano (An),
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Giovanni Frezzotti, dottore commercialista, demeurant à Viale Cavallotti 11, I-60035 Jesi (Ancona),
- Marco Carletto, dottore commercialista, demeurant à Via Navene Vecchia, I-37018 Malcesine (VR).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SANTERMANN INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(084969.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

BRASSERIE NEW LAGUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085180.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

BRASSERIE NEW LAGUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085181.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

LILJEFORS & LINDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 90.565.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04936, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(085321.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

DATHEDA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.954.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03898, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

(085207.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

S-TRADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 95.510.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04933, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(085324.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

VIEWFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 83.678.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature

Un mandataire

(085222.2/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

KARISSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.926.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour KARISSA HOLDING S.A.

Signature

(085252.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

LARZI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 88.468.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04619, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085283.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

MÜLLER FRESSNAPF, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 68.372.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(085173.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

CANDEV INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 86.348.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

CANDEV INVESTMENTS S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(085336.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

C.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardenes.
R. C. Luxembourg B 83.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085109.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

IXUS CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085112.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

ANDREOSSO CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 34.089.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(085345.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

EURIX EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 63.251.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085108.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

VISBACH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 73.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085067.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

ANDREOSSO MARBRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 80.463.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(085347.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

COMPTOIR FONCIER DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Grevenmacher, 31, rue de Wecker.

R. C. Luxembourg B 3.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

C. Clausse

Président de la société

(085082.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

SEVEN CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 82.173.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085126.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

ZUNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.930.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04625, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085300.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

ZUNIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 37.930.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AU04626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085301.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

AKHENATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.883.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

AKHENATON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(085340.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

MediaWin & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 90.706.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 octobre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2004.

F. Kessler.

(085156.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

TAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4737 Pétange, rue Pierre Hamer.
R. C. Luxembourg B 49.944.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2004, réf. LSO-AV03972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2004.

Signature.

(085133.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

DIPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(085153.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

KINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.726.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

(085163.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

EUROPA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 103.537.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth of October.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, here represented by:

Mr Eric Biren, company director, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting his capacity as member of the board of managers, with individual signing power.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, here represented by:

Mr Eric Biren, previously named,

acting his capacity as member of the board of managers, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form

There is hereby established by the appearing parties a société à responsabilité limitée (limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Denomination

The Company will exist under the denomination of EUROPA CAPITAL, S.à r.l.

Art. 3. Object

The main purpose of the company is the holding of completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, and to one vote at the general meetings of the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

1. Transfer in case of a single partner.

The transfers of shares are free.

2. Transfer in case of plurality of partners.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the partners owners of the shares of the concerned class.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management

The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Powers

The manager(s) has(have) the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the managers.

Art. 15. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Decisions of the shareholders

1. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company is composed of several shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by shareholders representing together half of the corporate capital. All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 18. Decisions

The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 19. Financial year

The financial year begins on January 1st and ends on December 31st, the same year.

Art. 20. Balance-sheet

Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of August 10th, 1915.

Art. 21. Allocation of profits

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the management to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible under the law.

Art. 22. Dissolution, liquidation

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 23. Matters not provided

All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>Subscribed capital</i>	<i>Number of shares</i>
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed	9,050.- EUR	362
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed	3,450.- EUR	138
Total:	12,500.- EUR	500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory Provisions

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2004.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary General Meeting

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

I.- Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the day the shareholder(s) approve the annual accounts of the year ending on December 31, 2004:

a) Mr Vincent Goy, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Mr Eric Biren, company director, residing at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Mr Peter Cluff, company director, residing at 136, Sloane Street, London SW1X 9AY.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 14 of the Articles of Incorporation of the Company.

II.- The registered office of the Company shall be set at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the registered office of the Company, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par:

Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant, avec pouvoir de signature individuelle.

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par:

Monsieur Eric Biren, prénommé,

agissant en sa qualité de gérant, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de EUROPA CAPITAL, S.à r.l.

Art. 3. Objet

L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant.

Le gérant pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le gérant le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés ou de l'associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-proprétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de parts sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des associés propriétaires des parts de la catégorie concernée.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'en-

tendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Pouvoirs

Le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des gérants.

Art. 15. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité de la gérance

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de ses(leurs) fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) pour le compte de la Société. Il(ils)n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son(leur) mandat.

Art. 17. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le gérant aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par le gérant au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Bilan

Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents complets, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915.

Art. 21. Répartition des bénéfices

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés, sans préjudice du pouvoir du gérant de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 22. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit:

<i>Associés</i>	<i>Capital souscrit</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée	9.050,- EUR	362
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée	3.450,- EUR	138
Total:	12.500,- EUR	500

La somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties prénommées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée et se considérant dûment convoquées, ont décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

I.- Le nombre de gérants est fixé à trois(3) et sont nommés gérants pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

a) Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

b) Monsieur Eric Biren, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Peter Cluff, administrateur de société, domicilié à l'adresse suivante: 136, Sloane Street, Londres SW1X 9AY;

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

II.- Le siège social est fixé au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 889, fol. 12, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(085947.3/239/439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.